RÉPUBLIQUE FRANÇ

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025 🚁

Publié le 20/11/2025

ID: 027-212706295-20251120-MA DEL 2025 106-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au consell Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs: 2

Date de la convocation : 12/11/2025 Date d'affichage : 20/11/2025 L'an deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents: M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

<u>Procurations</u>: Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET: Décision modificative n°5: Budget Commune

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses:

Compte 60632 (Fournitures de petit équipement) :3 800,00 eurosCompte 648 (Autres charges de personnel) :300,00 eurosCompte 65888 (Autres) :11 113,00 eurosCompte 681 (Dot. amort et prov. charges de fonctionnement)1 133,00 euros

Recettes:

Compte 74611 DGD des communes et EPCI):

16 346,00 euros

Section d'investissement :

Dépenses :

Compte 203 (Opération d'équipement N° 14 : Salle des Fêtes) :

7 000,00 euros

Envoyé en préfecture le 20/11/2025 Compte 231 (Opération d'équipement N° 14 : Salle des Fêtes) : Reçu en préfecture le 20/11/2025 Compte 2157 (Opération d'équipement N° 26 : Guirlande de Noël) : Publié le 20/11/2025 Compte 2131 (Opération d'équipement N° 30 : Mairie) : ID: 027-212706295-20251120-MA_DEL_2025_106-BF Compte 2183 (Opération d'équipement N°30 : Mairie) : 1 120,00 euros Compte 2184 (Opération d'équipement N°30 : Mairie) : 1 500,00 euros 7 000,00 euros Compte 203 (Opération d'équipement N° 48 : Eglise) : - 7 000,00 euros Compte 231 (Opération d'équipement N° 48: Eglise) : 101 000.00 euros Compte 203 (Opération d'équipement N° 71 : Travaux Ecole) : 200 000,00 euros Compte 2131 (Opération d'équipement N° 71 : Travaux Ecole) : 550,00 euros Compte 2184 (Opération d'équipement N°71 : Travaux Ecole) : Compte 203 (Opération d'équipement N° 149 : Terrain Synthétique) : - 153 210,00 euros 1 320,00 euros Compte 2183 (Opération d'équipement N°150 : Médiathèque) Compte 2151 (Opération d'équipement N°151 : Acquisition terrain rue du Château d'Eau) :- 50 000,00 euros 51 163,00 euros Compte 21 11 (Opération d'équipement N°151 : Acquisition terrain Mordant) : Compte 2135 (Opération d'équipement N°162 : Logement Avenue des Canadiens) : 16 523,00 euros Compte 212 (Opération d'équipement N°172 : Aire de Jeux) : 26 267,59 euros Compte 2188 (Opération d'équipement N°172: Aire de Jeux) : 26 267,59 euros - 105 287,00 euros Compte 2132 (Opération d'équipement N°176: Maison Paul Labbé) : Compte 2183 (Opération d'équipement N°176: Maison Paul Labbé) : 7 000,00 euros Compte 2184 (Opération d'équipement N°176: Maison Paul Labbé) : 7 000,00 euros Compte 2111 (Opération d'équipement N°189: Terrain gymnase lot Dauvier) : 1 500,00 euros

Recettes:

Chapitre 40

Compte 2804182 (Autres org. publique - Bât et installations):

Compte 280422 (Privé - Bâtiments et installations):

Compte 1323 (Département):

Compte 1323 (Département):

28 000,00 euros

55 172,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/11/2025

Compte 28041512 (Subvention Grpt: Bâtiment, installations):

Pour extrait certiflé conforme Le secrétaire de séance, M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS

882,66 euros